



Influence Patrimoine

Signé J. Smatti

## FICHE D'INFORMATION LÉGALE DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION (DER)

SARL INFLUENCE PATRIMOINE –

7, RUE ADOLPHE FOCILLON - 75014 PARIS – 09 81 94 88 08 – CONTACT@INFLUENCE-PATRIMOINE.FR

WWW.INFLUENCE-PATRIMOINE.FR

CAPITAL SOCIAL : 1 000€ – SIRET : 793 204 694 00038 – NAF/APE : 7022Z – ORIAS : 14001371

CIF / ADHERENT A L'ANACOFI CIF – COURTIER EN ASSURANCE – COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT

CARTE T N°7501 2017 000 022 591 DELIVREE PAR LA CCI DE PARIS SANS DETENTION DE FONDS

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments ci-après.

### Traitement de vos données

Les informations vous concernant, recueillies dans le cadre de notre entrée en relation, sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jérémie Smatti, pour le bon déroulement de nos missions de conseil en gestion de patrimoine et de courtier.

Elles sont conservées pendant toute la durée de notre relation et sont destinées à Jérémie Smatti (conseiller en gestion de patrimoine), ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients (Lauriane Poujoula, assistante back office), ses partenaires et outils de gestion (Harvest), ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Nous vous invitons ci-après à nous donner ou non votre accord à l'envoi de notre newsletter mensuelle à votre adresse email :

J'accepte //  Je refuse.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Jérémie Smatti par email à l'adresse [contact@influence-patrimoine.fr](mailto:contact@influence-patrimoine.fr) ou courrier postal à l'adresse : 7, RUE ADOLPHE FOCILLON - 75014 PARIS.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14001371 (qui peut être vérifié sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) en qualité de :

#### ◆ CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseil en investissements financiers est donné de manière non indépendante (au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF).

Votre conseiller est également enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette activité est contrôlable par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers), qui peut être contactée par courrier à l'adresse suivante : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, ou via son site internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



SARL INFLUENCE PATRIMOINE - 7, RUE ADOLPHE FOCILLON - 75014 PARIS – 09 81 94 88 08 / WWW.INFLUENCE-PATRIMOINE.FR

CAPITAL SOCIAL : 1 000€ – SIRET : 793 204 694 00038 – ORIAS : 14001371 – CIF / ADHERENT A L'ANACOFI CIF

COURTIER EN ASSURANCE – COURTIER EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT

CARTE T N°7501 2017 000 022 591 DELIVREE PAR LA CCI DE PARIS SANS DETENTION DE FONDS



◆ **IAS (Intermédiaire en Assurance) :**

Votre conseiller un est un courtier d'assurances ou de réassurance (COA) de type B, c'est-à-dire qu'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance (voir la liste de nos partenaires en page 3 de ce document).

Il dispense un conseil de niveau 2, qui consiste en une recommandation personnalisée.

Ce service consiste à expliquer au client, quel contrat, ou quelle option correspond le mieux à ses exigences et besoins. Il y a donc une comparaison entre plusieurs options ou contrats cohérents. Le conseiller explique au client quel est le contrat le plus adéquat à sa situation. Cette réponse est réalisée à travers la présente déclaration d'adéquation.

◆ **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) :**

Votre conseiller est un courtier en opérations de banque et services de paiements (COBSP), dont la liste des partenaires est indiquée en page 3 de ce document.

Il dispense un service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers ; en qualité de conseiller indépendant.

La rémunération de ce service est comprise dans nos forfaits.

L'(ou les) activité(s) d'IAS ou (et) d'IOBSP est (sont) contrôlable(s) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ; 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 / [http ://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html](http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html).

Votre conseiller est par ailleurs :

**Agent immobilier :** carte T n°7501 2017 000 022 591 délivrée par la CCI de Paris, sans détention de fonds.

Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

**RESPONSABILITE ET GARANTIE**

Votre conseiller (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Zurich Insurance Public Limited Company – PLC  
Numéro de police : 7400026945

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	1 000 000€	2 500 000€	2 000 000€	1 000 000€
Garantie financière :	<i>Non approprié*</i>	115 000€	115 000€	110 000€

\*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou [https ://www.anacofi-cif.fr/](https://www.anacofi-cif.fr/).





## LISTE DES PARTENAIRES

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs)

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO	ASSUREUR	CONV. DE CO-COURTAGE	COMMISSIONS
AFI ESCA	ASSUREUR	CONV. DE COURTAGE	COMMISSIONS
ELOIS	ASSUREUR	CONV. DE COURTAGE	COMMISSIONS
ALPTIS	ASSUREUR	CONV. DE COURTAGE	COMMISSIONS
CERENICIMO	IMMOBILIER	CONV. DE DISTRIBUTION	COMMISSIONS
COGEDIM	IMMOBILIER	CONTRAT DE MANDAT	COMMISSIONS
MET LIFE	ASSUREUR	CONV. DE DISTRIBUTION	COMMISSIONS
LFC+ CERENICIMO	IMMOBILIER	CONV. DE DISTRIBUTION	COMMISSIONS
IPLUS	IMMOBILIER	CONV. DE COMMERCIALIS.	COMMISSIONS
PATRIWINE	INVESTISSEMENT VINS	CONTRAT DE MANDAT	COMMISSIONS
CREDIFINN	PLATEFORME CREDITS	CONTRAT DE MANDAT	COMMISSIONS
ICA PATRIMOINE	PLATEFORME CREDITS	CONTRAT DE MANDAT	COMMISSIONS
OPTIMUM VIE	ASSUREUR	CONV. DE COURTAGE	COMMISSIONS
LA REFERENCE PIERRE	IMMOBILIER	CONTRAT DE MANDAT	COMMISSIONS

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le cabinet a un accord peuvent être communiqués sur simple demande.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Les honoraires de votre conseiller sont facturés au forfait (montant indiqué HT et TTC en €).

Dans le cadre d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cadre d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

A cet effet, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MODE DE COMMUNICATION

Le cabinet est joignable par email à l'adresse suivante : [jeremie@influence-patrimoine.fr](mailto:jeremie@influence-patrimoine.fr) et/ou [contact@influence-patrimoine.fr](mailto:contact@influence-patrimoine.fr), ou à l'adresse postale suivante : 7, rue Adolphe Focillon – 75 014 Paris.

Le cabinet est également joignable par téléphone au 09 81 94 88 08 et/ou 06 66 59 02 32.





**TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

**Modalités de saisine de l'entreprise**

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Influence Patrimoine - 7, rue Adolphe Focillon – 75 014 Paris ;
- Par téléphone : 09 81 94 88 08 et/ou 06 66 59 02 32, ou
- Par mail : [jeremie@influence-patrimoine.fr](mailto:jeremie@influence-patrimoine.fr) et/ou [contact@influence-patrimoine.fr](mailto:contact@influence-patrimoine.fr).

**Traitement des réclamations :**

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur	
<b>I - Médiateur compétent si litige avec une entreprise :</b> Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<b>Pour les activités d'assurance</b> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
<b>II - Médiateur compétent si litige avec un consommateur :</b> Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a>	<b>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</b> Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : <a href="https://www.anm-conso.com/site/particulier.php">https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</a>

**DATE ET SIGNATURE**

Le client Prénom & Nom : Fait à : Date : __/__/2022 Signature :	Le conseiller Jérémie Smatti Fait à : Paris Date : __/__/2022 Signature :
---	---

